



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 5 février 2024

EN RÉSUMÉ

- La semaine dernière a été marquée notamment par un remaniement gouvernemental et des nominations.
- Le Sénat adopte la loi "Bien vieillir" pour les personnes âgées. Le Président a visité jeudi dernier une unité de soins palliatifs et a réuni des représentants religieux et médecins pour réfléchir à la fin de vie.
- Une cyber-attaque compromet les données bancaires et de santé de 33M de personnes.
- L'Assurance maladie se dit prête à financer la consultation du médecin généraliste à 30 euros. Des conditions demeurent toutefois.

Nominations

Au sein du Cabinet du Premier Ministre :

- **Mme Cécile Lambert**, précédemment cheffe de service et adjointe à la directrice générale de l'offre de soins au ministère de la Santé, occupera le poste de **Conseillère en organisation et financement des soins**.
- **Mme Mathilde Marmier**, médecin de santé publique et précédemment cheffe du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) à la direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris, occupera le poste de **Conseillère en santé des populations, produits de santé et bioéthique**.
- **Mme Marion Marty**, inspectrice des affaires sociales, occupera dorénavant le poste de **Conseillère en handicap et grand âge**. Elle était conseillère au sein du cabinet de M. Attal au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- **M Charles Boriaud**, administrateur de l'Assemblée nationale, assumera le rôle de **Conseiller en comptes sociaux**. Il était conseiller chargé des prestations sociales et de la solidarité au sein du cabinet de Mme Aurore Bergé au ministère des Solidarités et des Familles.

M. Nicolas Scotté, administrateur de l'État et ancien collaborateur de M. Jean Castex puis de Mme Elisabeth Borne à Matignon, a récemment été désigné en tant que **Conseiller en protection sociale à l'Élysée**.

La pharmacienne **Isabelle DROUILLARD** est élevée au rang et appellation de médecin général et nommée médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre

M. Serge FAYOLLE, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, jusqu'alors directeur départemental adjoint de la délégation départementale ARS de la Loire, a été nommé **directeur de la délégation départementale ARS de Haute-Loire**.

M. Franck VINESSE, adjoint au sous-directeur des moyens nationaux de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, devient **chef de cabinet de Mme Catherine VAUTRIN**, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

M Frédéric VALLETOUX, député (Horizons) de Seine-et-Marne, est désormais **ministre délégué à la Santé et à la Prévention** auprès de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités. Ancien maire de Fontainebleau et ex-président de la Fédération hospitalière de France.

Mme Fadila KHATTABI, ex-ministre déléguée des Personnes handicapées, est désormais **ministre déléguée aux Personnes âgées et aux Personnes handicapées** auprès de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Loi Bien vieillir : Les sénateurs ont adopté la proposition de loi pour "bâtir la société du bien-vieillir", mais restent préoccupés par l'absence de clarifications sur la grande loi autonomie promise par le gouvernement. La loi comprend des mesures telles qu'une instance contre la maltraitance, une carte professionnelle pour le secteur du domicile, le droit de visite en Ehpad, et la création d'un service public départemental de l'autonomie. Les sénateurs ont atténué la disposition sur les animaux de compagnie en Ehpad et supprimé la conférence nationale de l'autonomie. Des divergences entre les députés et les sénateurs nécessiteront des discussions en commission mixte paritaire.

Fin de vie : Le président Emmanuel MACRON s'est discrètement rendu à l'unité de soins palliatifs d'Argenteuil (08.02.24) pour échanger avec la communauté soignante et les familles sur la fin de vie, dans le respect de leur intimité. Plus tard dans la soirée, à l'Élysée, il a réuni des représentants religieux, des médecins et d'autres personnalités pour enrichir sa réflexion sur cette question délicate. Les résultats de cette réflexion seront rendus publics ce mois-ci.

CNIL / Health Data Hub : Les données de plus de 33 millions de personnes ont été compromises lors de la cyber-attaque ayant visé les opérateurs Viamedis et Alмеры, qui assurent la gestion du tiers payant pour des complémentaires santé, a annoncé hier la CNIL. "Les données concernées sont, pour les assurés et leur famille, l'état civil, la date de naissance et le numéro de sécurité sociale, le nom de l'assureur santé ainsi que les garanties du contrat souscrit", mais pas les informations bancaires, les données médicales ou les remboursements de santé.

Mon Espace Santé : 11 millions de personnes, soit 15,6 % de la population, utilisent Mon Espace Santé, le carnet de santé numérique appelé à devenir une pièce maîtresse du système de soin français, selon les chiffres publiés hier de la délégation au numérique en santé (DNS). L'application permettant d'y accéder via le smartphone a été téléchargée 2,5 millions de fois.

IVG : Le Vatican, par le biais de ses médias officiels, exprime son opposition à l'inscription dans la Constitution française de la "liberté garantie" pour les femmes d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), en soulignant la contradiction perçue entre la protection de la personne et la sanction de sa mort. Bien que le Saint-Siège n'ait pas officiellement commenté le processus en France, cet article est interprété comme une position officieuse du Vatican, en considération de l'opposition ferme de l'Église catholique à l'avortement.

Assurance maladie : L'Assurance maladie se dit prête à financer la consultation du médecin généraliste à 30 euros et des revalorisations spécifiques pour chaque spécialité. Cependant, cela nécessite une refonte des rémunérations forfaitaires, la possibilité d'une rémunération intégralement forfaitaire pour les médecins, des améliorations dans l'accès aux soins, notamment des gardes renforcées la nuit, et un programme ambitieux sur la qualité des soins.